

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 11 septembre 2020

3^{ème} Commission

N° CP-2020-8-3-4

Service instructeur

DIR - Pôle gestion domaines et finances

Service consulté

ROUTES DEPARTEMENTALES AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (PROGRAMMES A111, A131, A132, A134 ET A171)

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement d'affectations et de désaffectations par opération sur les programmes :

- A111 Constructions neuves et travaux sur les routes départementales (815 000,00 €) ;
- A131 Travaux de renforcement sur les routes départementales (-20 593,40 €) ;
- A132 Calibrage sur les routes départementales (-175 347,03 €) ;
- A134 Constructions et rénovations d'ouvrages d'art sur les routes départementales (3 200 000,00 €) ;
- A171 Aménagement de pistes cyclables du domaine public départemental (1 403 000,00 €).

1) Programme A111 – Constructions neuves et travaux sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A111, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de constructions neuves et de travaux sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **815 000,00 €** sur le programme A111, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

2) Programme A131 – Travaux de renforcement sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A131, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux travaux de renforcement sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-20 593,40 €** sur le programme A131, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 2).

3) A132 – Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires aux travaux de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **-175 347,03 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 3).

4) Programme A134 – Constructions et rénovations d'ouvrages d'art sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A134, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la construction et à la rénovation d'ouvrages d'art sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **3 200 000,00 €** sur le programme A134, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 4).

5) Programme A171 – Aménagement de pistes cyclables du domaine public départemental :

Dans le cadre des autorisations de programmes votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A171, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à l'aménagement de pistes cyclables du domaine public départemental.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **1 403 000,00 €** sur le programme A171, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 5).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter et désaffecter les montants par millésime d'autorisations de programme indiqués dans les tableaux joints en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a smaller, curved stroke below it.

Rémy WITH